



STANDING JOINT COMMITTEE
FOR THE SCRUTINY OF REGULATIONS

COMITÉ MIXTE PERMANENT
D'EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Le 1^{er} juin 2006

L'honorable Loyola Hearn, c.p., député
Ministre des Pêches et des Océans
Pêches et Océans Canada
Tour Centennial
200, rue Kent
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

AVIS D'ABROGATION

Monsieur le ministre,

Par la présente, je vous informe qu'à sa réunion du 1^{er} juin 2006, le Comité permanent d'examen de la réglementation a demandé, conformément au paragraphe 19.1(2) de la *Loi sur les textes réglementaires*, L.C. 2003, ch. 18, que vous soyez avisé de son intention d'étudier un rapport contenant une résolution portant abrogation du paragraphe 36(2) du *Règlement de pêche de l'Ontario de 1989* (DORS/89-93), au motif qu'il contrevient à la *Loi sur les pêches*, L.R.C. 1985, ch. F-14, empiète indûment sur les droits et libertés des personnes concernées et constitue un exercice inusité et surprenant des pouvoirs conférés par le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Michaud'.

François Michaud

Cogreffier du comité - *Joint Clerk of the Committee*

Comité mixte permanent d'examen de la réglementation
Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations

Le Sénat du Canada - *The Senate of Canada*
K1A 0A4

Téléphone - *Phone*
(613) 998-0424 - 1 800-267-7362

Télécopieur - *Fax*
(613) 947-2104

michaf@sen.parl.gc.ca

www.parl.gc.ca/reqs-f

www.parl.gc.ca/reqs-e